



COMMUNE DE WEMMEL Conseil communal Jeudi 31 mars 2011

Décisions

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : M. Carpriau Bernard, échevin-président, M. Andries Christian, bourgmestre, M. Van Langenhove Marcel, M. Mertens Roger, M. Vander Voorde Herman, Mme Van der Straeten Monique, échevins, M. Verhasselt Jan, Mme Govaere-Laurent Marie-Françoise, M. Noltinx Didier, Mme Van Cauwenberghe Fernande, M. Coomans de Brachène Thierry, M. De Visscher Raf, Mme Sarels Jeannine, M. Galluccio Roberto, M. Vansteenkiste Walter, Mme Moreau Jacqueline, M. Verbist Eugène, M. De Lille Robert, Mme Dewell Nathalie, Mme Van Baden Lucia, M. Stubbe Alain, M. Mombeek Thierry, conseillers et Mme De Taeye Katrien, secrétaire ff.

Le président demande 1 minute de silence en hommage à M. Tony Stevaert.

Le président ouvre la séance.

La secrétaire faisant fonction donne lecture du P.V. de la séance précédente, qui est approuvé À L'UNANIMITÉ par le Conseil.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Caméras de surveillance sur la voie publique – approbation du projet : le bourgmestre commente ce point : approuvé par 21 voix pour et 1 contre (Dewell Nathalie)
2. Achat d'une parcelle de terrain par Sibelgas pour la construction d'une cabine d'électricité – approbation de la convention d'acquisition : le président commente ce point : approuvé À L'UNANIMITÉ
3. Modification de la servitude sur la parcelle de terrain située entre la Rue J. Vanden Broeck et la Rue P. Vertongen - collecteur Maalbeek phase 4 : M. Noltinx quitte la séance. Le président commente ce point : approuvé À L'UNANIMITÉ
4. Rénovation de la menuiserie extérieure de l'école maternelle francophone – Approbation du cahier des charges et des modalités d'adjudication : M. Noltinx réintègre la séance. Le

président commente ce point : approuvé par 20 voix pour et 2 abstentions (Verhasselt Jan, Van Baden Lucia)

5. Modification du règlement additionnel de roulage : sens de circulation de l'Avenue du Roi Albert I : suppression de la circulation à sens unique à partir de l'Avenue Burvenich jusqu'à l'Avenue des Nerviens ; l'échevin Mertens commente ce point : approuvé par 21 voix pour et 1 abstention (Verhasselt Jan)
6. Modification du règlement additionnel de roulage : aménagement d'une place de parking pour personnes à mobilité réduite Rue Is. Meyskens 99 ; l'échevin Mertens commente ce point : approuvé À L'UNANIMITÉ
7. Signature de la Convention de Mobilité (convention-cadre) et du module 1 : création du plan de mobilité – reconfirmation de la décision du conseil communal du 20 février 2001 : l'échevin Mertens commente ce point : approuvé À L'UNANIMITÉ
8. Approbation de l'ajustement du plan pluriannuel 2012-2013 – prise de connaissance du budget 2011 du CPAS de Wemmel : M. Geurts, président du CPAS, commente cette proposition : approuvée À L'UNANIMITÉ et prise de connaissance
9. Règlement du concours de photographie « Vos vacances 2011 » : M. De Lille quitte la séance : approuvé par 18 voix pour et 3 abstentions (Vander Voorde Herman, Verhasselt Jan, Vansteenkiste Walter)
10. Etudiants jobistes 2011 : M. De Lille réintègre la séance ; l'échevin Van Langenhove commente ce point : approuvé À L'UNANIMITÉ
11. Approbation du règlement de travail : l'échevin Van Langenhove commente ce point.
M. Van Steenkiste demande d'amender l'art. 16 de manière à ce que le paragraphe « Le port visible de symboles religieux n'est pas autorisé pendant les heures de service. » soit supprimé. Cet amendement est rejeté par 4 voix pour (Vander Voorde Herman, Verhasselt Jan, Vansteenkiste Walter, De Visscher Raf) et 18 voix contre.
Le règlement de travail est approuvé par 18 voix pour, 1 contre (Verhasselt Jan) et 3 abstentions (Vander Voorde Herman, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter)
12. Règlement-taxe sur les immeubles à l'abandon et insalubres : l'échevin Vander Voorde commente ce point. D'ici le prochain conseil communal, il sera procédé à une adaptation de l'art. 1.2.
Ce point de l'agenda est ajourné À L'UNANIMITÉ.
13. Plan régional de structure en matière d'urbanisme « Délimitation de la Zone Stratégique flamande autour de Bruxelles et des espaces ouverts adjacents – avis du Conseil communal : l'échevin Vander Voorde commente ce point.
Amendement 1 : Mme Govaere-Laurent demande que la commune ait la possibilité d'affiner par le biais d'un plan d'exécution spatial communal la composition de cette zone résidentielle.
L'avis du Conseil communal doit être adapté comme suit :
a) ...le Conseil communal demande donc l'adaptation du plan d'exécution spatial régional *par le biais d'un PES communal*.
Cet amendement est approuvé par 14 voix pour, 6 contre (Verhasselt Jan, Vansteenkiste Walter, De Visscher Raf, Van Baden Lucia, Vander Voorde Herman, Moreau Jacqueline) et 2 abstentions (Van der Straeten Monique, Van Langenhove Marcel)

Amendement 2 : Le Conseil communal constate à l'unanimité qu'il y a lieu d'ajouter dans l'avis, au point e, le terme « non constructible » dans la phrase : «de zone agricole en zone agricole *non constructible* ».

Ce point de l'ordre du jour est approuvé moyennant les amendements par 16 voix pour, 5 contre (Vander Voorde Herman, Verhasselt Jan, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Van Baden Lucia) et 1 abstention (Van der Straeten Monique)

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Conseiller Gallucio :

Demande quand sera organisé l'examen pour le poste de secrétaire communal. L'échevin Van Langenhove répond que ce dossier est en cours.

Conseiller Verhasselt :

Demande s'il est possible de placer une toilette mobile sur la place du marché à l'intention des marchands forains.

Cette option sera examinée, mais l'endroit offre peu de possibilités.

Conseiller Verbist :

Demande quand les arbres seront plantés dans l'Alboom. L'échevin Vander Voorde répond que les arbres sont commandés.

Conseiller Vansteenkiste :

Demande si la nouvelle destination du restaurant Via Vai en tant que salle de jeux sera approuvée. Le bourgmestre répond que cette nouvelle destination n'a pas été autorisée par le Collège, et ce pour des raisons juridiques.

Demande si un accord a été conclu avec la ville de Bruxelles pour le réaménagement de la Chaussée Romaine. L'échevin Mertens répond qu'il n'y a pas eu d'accord. L'échevin Mertens a pris des initiatives pour prendre contact avec la ville de Bruxelles mais cette dernière n'avait aucun budget pour réaliser les travaux de voirie.

Demande des explications au sujet du dossier Saelens. Il fait remarquer que le décompte n'a pas été vérifié par l'avocat de la commune de Wemmel. Le président fournit des explications au sujet de ce dossier et ajoute que Saelens a été payé par la commune sur la base du décompte de son conseil. Saelens a signé une reconnaissance de dettes pour solde de tout compte.

Conseiller Coomans de Brachène :

Fait remarquer que la haie le long du Zipp est en mauvais état. L'échevin Vander Voorde répond que de nouvelles plantations seront effectuées.

Demande ce que l'on va faire autour de la fontaine du parc de la résidence. L'échevin Vander Voorde répond qu'une haie va être plantée.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 29 avril 2011.

Wemmel, le 14 avril 2011

Par ordonnance :
La Secrétaire ff.
(s) Mme K. DE TAEYE

Le Président
(s) B. CARPRIAU